

Plan Local d'Urbanisme

Commune de
POUY ROQUELAURE

Élaboration

Liste des Servitudes
d'utilité publique

Date du PLU arrêté **15 05 2015**

Date du PLU approuvé **23 11 2016**

5-2

Servitudes au 06/07/2010

328 **POUY ROQUELAURE**

I3 CANALISATIONS DE DISTRIBUTION ET TRANSPORT DE GAZ

Art 12 de la loi du 15/6/1906 modifiée

Art 298 de la loi de finances du 13/7/1925

Art 35 de la loi n°46-628 du 8/4/1946 modifiée

Art 25 du décret n°85-1108 du 15/10/1985

Décret n°85-1109 du 15/10/1985 modifiant le décret n°70-492 du 11/6/1970

Servitude non aedificandi de 4 à 10 mètres axée sur la canalisation.

Servitudes d'ancrage, d'appui, de passage sur les terrains non bâtis, non fermés ou clos de murs ou de clôtures équivalentes.

Tous travaux à proximité des conduites nécessitent une déclaration préalable en application du décret n°91.1147 du 14/10/1991 et de l'arrêté ministériel du 23/11/1994.

POUY ROQUELAURE - MONCRABEAU DN 200

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et Logement

Cité administrative

Boulevard Armand Duportal Bât G

31074 TOULOUSE Cedex

Total Infrastructures Gaz France - Secteur d'Agen

Z.A. de Lascarerottes

47750 BOÉ

PM1 PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES

Code de l'environnement (articles L562-1 à 562-9)

Décret 95-1089 du 5 octobre 1995

Règlementation ou interdiction de toute type d'occupation ou utilisation des sols selon l'arrêté d'instauration de la servitude.

Cette servitude se substitue au plan des surfaces submersibles (servitude EL2) lorsqu'il s'agit d'un risque inondation.

Plan de Prévention des Risques relatif aux Retrait et Gonflement des Argiles

prescrit par arrêté du
4/11/2005

Direction Départementale des Territoires

19, Place de l'Ancien Foirail

32007 AUCH CEDEX

T7 RELATIONS AÉRIENNES ZONES HORS DÉGAGEMENT INSTALLATIONS PARTICULIÈRES

Code de l'Aviation Civile

Article R425.9 du Code de l'Urbanisme

Cette servitude concerne tout le territoire communal à l'exception des zones de dégagement des aérodromes. Sont soumises à autorisation du ministre chargé de l'aviation civile et du ministre chargé des armées toutes installations de plus de 50 mètres de hauteur hors agglomération et de plus de 100 mètres en agglomération.

SERVITUDES AÉRIENNES à l'extérieur des zones de dégagement (Installations particulières)

Arrêté du 25.07.1990

DGAC - Délégation Territoriale des Hautes-Pyrénées et du Gers

Aérodrome de Tarbes

Bloc technique

65290 JUILLAN

328 **POUY ROQUELAURE**

RISQUES NATURELS

Risques inondations: le Petit Auvergnon

Direction Départementale des Territoires
19, Place de l'Ancien Foirail

32007 AUCH CEDEX

ZONE NATURELLE D'INTERET ECOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE DE TYPE 2

Grand ensemble naturel riche et peu modifié, ou qui offre des potentialités biologiques importantes

Ensemble karstique de la Romieu (n° 512)

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et Logement

Cité administrative

Boulevard Armand Duportal Bât G

31074 TOULOUSE Cedex